
PROGRAMME DE FORMATION TP ECSR

Préparation au Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (RNCP41862).

DURÉE

Jusqu'à 910 h + stages

MODALITÉS

Présentiel · E-learning · Pratique

FINANCEMENT

CPF · France Travail

BKS
FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

Responsable pédagogique : M. Baguene Marwan
Titre Professionnel ECSR - RNCP41862 - Niveau 5
Formation professionnelle

BKS FORMATION

63 rue des Cités - 93300 Aubervilliers
Tél : 06 05 71 06 65
contact@bks-formation.com

RÉFÉRENCES LÉGALES

Siren : 978 099 497 - APE : 8559A
NDA : 11931034293
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État
Certification visée : RNCP41862

INFORMATIONS PRATIQUES

Les informations essentielles avant l'entrée en formation.

01 PRÉREQUIS

Un permis B valide et dont la période probatoire est expirée (pour obtenir l'autorisation d'enseigner). Un casier judiciaire vierge (pour obtenir l'autorisation d'enseigner). Répondre aux conditions physiques définies par la réglementation (pour obtenir l'autorisation d'enseigner). Savoir lire et écrire. Un niveau correct de français écrit et oral compte tenu de la nature même de l'activité. Aucun diplôme n'est prérequis.

02 OBJECTIFS

Préparer au Titre Professionnel ECSR et acquérir les compétences des deux CCP : former des apprenants conducteurs et sensibiliser les usagers de la route.

03 DURÉE

La durée varie selon le parcours retenu : CCP1, CCP2, parcours complet ou préparation à l'examen.
CCP1 : 525 heures · CCP2 : 385 heures
Le parcours complet CCP1 + CCP2 représente 910 heures de formation, auxquelles s'ajoutent les périodes de stage en entreprise obligatoires.
Rythme indicatif : 35 heures par semaine.

04 MODALITÉS D'ACCÈS

Admission après entretien individuel de positionnement réalisé en présentiel.
Le parcours est défini en fonction des besoins, du profil et du projet professionnel du candidat.

05 DÉLAIS D'ACCÈS

Un délai minimum de 15 jours est prévu entre l'inscription et le début de la formation. L'inscription est prise en compte à compter de la signature du devis, sous réserve des places disponibles.

06 TARIFS

Formation à partir de 1 000 €. Plusieurs formules sont proposées. Le parcours, la formule et les possibilités de financement sont étudiés individuellement lors d'un entretien en présentiel. Un devis personnalisé est établi.

07 CONTACTS

Centre BKS Formation : 06 05 71 06 65
contact@bks-formation.com
Réfèrent handicap : Kevin Roseira
06 05 71 06 65

08 MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques, études de cas, mises en situation en salle et en véhicule, simulations de leçons, leçons blanches, pédagogie par projet, e-learning et jeux de rôle.

09 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue par QCM, études de cas, grilles d'observation et leçons blanches. Validation certificative des deux CCP selon les modalités du titre professionnel.

10 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les besoins d'adaptation sont étudiés en amont de la formation. Le candidat est invité à contacter le référent handicap afin d'étudier les possibilités d'accompagnement et d'aménagement.

CERTIFICATION VISÉE - RNCP41862

TP - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière · Niveau 5 · Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION · Publication de la fiche : 22/01/2026 · Début des parcours certifiants : 29/04/2026 · Échéance de l'enregistrement : 28/04/2027 · NSF 311u · Formacode 31802 · Source : France compétences - RNCP41862.

TARIFS & FINANCEMENT

Un parcours défini selon la situation et le projet de chaque candidat.

FORMATION TP ECSR - À PARTIR DE 1 000 €

Plusieurs formules de formation sont proposées. La formule la plus adaptée est déterminée à l'issue d'un entretien individuel réalisé en présentiel, permettant d'évaluer les besoins, le profil, la situation et le projet professionnel du candidat. Un devis personnalisé est établi à l'issue de cet entretien.

INFORMATION SUR LE FINANCEMENT

Les possibilités de financement sont propres à la situation de chaque bénéficiaire et sont étudiées individuellement. Selon le profil et l'éligibilité, la formation peut notamment faire l'objet d'une mobilisation du CPF, d'un financement France Travail ou d'un autre financement adapté.

Participation financière obligatoire CPF : en 2026, une participation de 150 € est appliquée lors de l'inscription sur Mon Compte Formation, sauf cas d'exonération. Les demandeurs d'emploi en sont notamment exonérés.

ENTRETIEN INDIVIDUEL

L'entretien en présentiel permet de déterminer le parcours et la formule les plus adaptés avant l'inscription définitive. Il permet également d'identifier les besoins d'accompagnement, les contraintes du candidat et les possibilités de financement mobilisables.

CCP1 - FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS

Référentiel pédagogique - contenus, modalités et évaluation.

COMPÉTENCE	CONTENUS PRINCIPAUX	MISE EN OEUVRE	ÉVALUATION
1. Construire et préparer le scénario d'une séance	Objectifs, prérequis, séquençage, supports, critères d'évaluation, REMC et adaptation pédagogique.	Scénarios pédagogiques, études de cas, QCM et supports numériques.	Présentation et justification d'un scénario.
2. Animer une séance collective de sécurité routière	Code de la route, facteurs de risque, vitesse, alcool, psychoactifs, accidentologie et animation de groupe.	Cours interactifs, QCM, études de cas et vidéos.	Animation d'une séance collective.
3. Animer une séance de formation à la conduite	Véhicule, vérifications, manoeuvres, circulation, signalisation, autoroute, éco-conduite et guidage.	Démonstrations, conduite réelle, double commande et mises en situation.	Séance de conduite et entretien technique.
4. Évaluer le degré d'acquisition des compétences	Évaluations diagnostique, formative, sommative et certificative ; QCM, grilles et bilans.	Grilles d'observation, leçons blanches et restitution.	Exploitation d'un outil d'évaluation.

OBJECTIF DU BLOC

Acquérir et mobiliser les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dans le respect du cadre réglementaire et des exigences du titre.

CCP1 - FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS

Référentiel pédagogique - contenus, modalités et évaluation.

COMPÉTENCE	CONTENUS PRINCIPAUX	MISE EN OEUVRE	ÉVALUATION
5. Encadrer l'intervention d'un tiers	AAC, conduite supervisée, rôle de l'accompagnateur, sécurité et rendez-vous pédagogiques.	Jeux de rôle, mises en situation et analyses de cas.	Qualité des consignes et cadre d'intervention.
6. Repérer les difficultés d'apprentissage	Difficultés cognitives, émotionnelles ou motrices ; fatigue, stress, remédiation et orientation.	Exercices ciblés, supports variés et remédiation individualisée.	Identification des difficultés et remédiation.
7. Apprécier l'environnement routier et ses risques	Trafic, météo, signalisation, usagers vulnérables, aides à la conduite et anticipation.	Observation en circulation et analyse des risques.	Observation, anticipation et adaptation.

OBJECTIF DU BLOC

Acquérir et mobiliser les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dans le respect du cadre réglementaire et des exigences du titre.

CCP2 - SENSIBILISER LES USAGERS DE LA ROUTE

Référentiel pédagogique - contenus, modalités et évaluation.

COMPÉTENCE	CONTENUS PRINCIPAUX	MISE EN OEUVRE	ÉVALUATION
1. Analyser une demande de sensibilisation	Contexte, public, objectifs, contraintes, cadre réglementaire, cahier des charges et budget.	Études de cas, analyse de demandes et conduite de projet.	Analyse de la demande et réponse argumentée.
2. Construire une action de sensibilisation	Objectifs, contenus, supports, durée, séquençage, environnement et évaluation.	Construction de scénarios, ateliers et supports visuels.	Cohérence du scénario et de l'évaluation.
3. Animer une séance de sensibilisation	Animation de groupe, adaptation au public, démonstrations et enjeux de sécurité routière.	Mises en situation, ateliers, supports visuels et restitution.	Qualité de l'animation et entretien.
4. Analyser ses pratiques professionnelles	Auto-analyse, veille réglementaire, feedback, portfolio et amélioration continue.	Analyse filmée, retours des pairs et journal de bord.	Analyse de pratique et plan d'amélioration.

OBJECTIF DU BLOC

Acquérir et mobiliser les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dans le respect du cadre réglementaire et des exigences du titre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves certificatives des deux blocs de compétences.

CCP1 - RNCP41862BC01

ÉPREUVE	DURÉE	DESCRIPTION
Mise en situation professionnelle	2 h	Animation d'une séance collective de sécurité routière et d'une séance individuelle de conduite.
Entretien technique	1 h	Justification des choix pédagogiques et questionnement technique.
Questionnaire professionnel	45 min	Questionnement sur la réglementation, le Code de la route et la sécurité routière.

CCP2 - RNCP41862BC02

ÉPREUVE	DURÉE	DESCRIPTION
Présentation d'un projet	30 min	Présentation orale d'une action de sensibilisation réalisée dans le cadre du parcours.
Entretien technique	30 min	Questionnement sur la présentation et les choix professionnels.
Questionnement à partir de productions	30 min	Analyse d'une demande et exploitation des productions du candidat.

VALIDATION DU TITRE

Le titre professionnel est obtenu par capitalisation des deux CCP. Les évaluations en cours de formation permettent de suivre la progression et de préparer le candidat aux épreuves certificatives.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Organisation indicative du parcours pédagogique.

PÉRIODE	CONTENU / PHASE	VOLUME
M1	Fiches 1 à 14 : réglementation, véhicule, vérifications et sécurité active.	131 h
M2	Fiches 15 à 27 : accidentologie, distances, vitesse, alcool et psychoactifs.	131 h
M3	Fiches 28 à 42 : permis, assurance, signalisation, intersections et autoroute.	131 h
M4	Fiches 43 à 57 : éco-conduite, partage de la route, usagers vulnérables et aides.	132 h
M5	Période en entreprise : mise en oeuvre des compétences CCP1.	140 h
M6	Période en entreprise : mise en oeuvre des compétences liées au CCP2.	140 h
M7	Pratique terrain et sensibilisation.	129 h
M8	Pratique terrain, transmission pédagogique et sensibilisation théorique.	128 h
M9	Préparation finale et passage des épreuves CCP1 et CCP2.	128 h

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques interactifs, échanges, études de cas, pratique en salle et en véhicule, simulations de leçons, leçons blanches filmées et analysées, pédagogie par projet, jeux de rôle, e-learning et simulateur lorsque disponible.

RÉSULTATS, VALIDATION & DÉBOUCHÉS

Informations complémentaires relatives à la certification professionnelle RNCP41862.

TAUX D'OBTENTION / INDICATEURS

Données nationales France compétences (année d'obtention 2023) : 4 706 certifiés. Insertion globale à 6 mois : 73 %. Insertion dans le métier visé à 6 mois : 82 %. Insertion dans le métier visé à 2 ans : 74 %. Les indicateurs propres à BKS Formation seront diffusés dès qu'ils seront disponibles.

VALIDATION PAR BLOCS

Le titre professionnel est composé de 2 CCP pouvant être capitalisés : RNCP41862BC01 « Former des apprenants conducteurs » et RNCP41862BC02 « Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route ». Le titre peut être obtenu par capitalisation des deux CCP ou à l'issue d'un parcours de formation.

ÉQUIVALENCES / CORRESPONDANCES

La certification RNCP41862 remplace RNCP35329 - TP Enseignant de la conduite et de la sécurité routière. France compétences indique une correspondance totale avec cette ancienne certification et des correspondances de blocs entre les BC01 et BC02 des deux versions.

PASSERELLES / SPÉCIALISATIONS

Après le titre, des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont prévus : formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues (RNCP41862BC03) et formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd (RNCP41862BC04), sous réserve des conditions réglementaires applicables.

SUITES DE PARCOURS

Le titulaire peut compléter son parcours par les CCS deux-roues ou groupe lourd. Il peut également poursuivre le développement de ses compétences professionnelles dans le secteur de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

DÉBOUCHÉS

Secteurs : établissements privés ou associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. Emplois accessibles : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière ; Coordinateur d'enseignants. Code ROME K2110 - Formation en conduite de véhicules.

SOURCE OFFICIELLE

France compétences - Fiche RNCP41862 « TP - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière ». Les données de résultats, correspondances, blocs de compétences, secteurs d'activité et emplois accessibles ci-dessus sont issues de cette fiche officielle.